

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	4
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	4
3. Méthodologie employée	4
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	5
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	5
4. Présentation des résultats	5
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	13
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	13
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	13
6.3 <i>Commentaires</i>	14
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	14
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	14
7 Obligations d'informations pour les propriétaires	15
8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	15
8.1 <i>Textes de référence</i>	15
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	16
9 Annexes :	16
9.1 <i>Notice d'Information</i>	16
9.2 <i>Illustrations</i>	17
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	17

Nombre de pages de rapport : 17

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	Niton XLp 300	
N° de série de l'appareil	25153	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	01/09/2015	Activité à cette date et durée de vie : 1480 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° 1232098372	Date d'autorisation 03/09/2015
	Date de fin de validité de l'autorisation 11/09/2020	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	BERTHELIN FLORENT	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Mr BERTHELIN FLORENT	

Étalon : **FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	07/02/2018	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	354	07/02/2018	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	16 RUE DU PONT DE THE 74940 ANNECY-LE-VIEUX
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maisons individuelles)
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué, Section cadastrale AT, Parcelle numéro 66,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	Mme SIMONIN Marcelle 16 RUE DU PONT DE THE 74940 ANNECY-LE-VIEUX
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	07/02/2018
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

**1er étage - Entrée,
1er étage - Cuisine,
1er étage - Buanderie,
1er étage - Wc,
1er étage - Séjour,
1er étage - Terrasse,
2ème étage - Mezzanine,
2ème étage - Dégagement,
2ème étage - Salle de bain,**

**2ème étage - Wc,
2ème étage - Chambre 1,
3ème étage - Palier,
3ème étage - Mezzanine,
3ème étage - Chambre 2,
3ème étage - Salle de bain,
Rez de chaussée - Débarras,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Studio,
Rez de chaussée - Salle de bains wc**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)
Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à

l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser. Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage - Entrée	18	-	18 (100 %)	-	-	-
1er étage - Cuisine	14	4 (29 %)	10 (71 %)	-	-	-
1er étage - Buanderie	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Wc	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
1er étage - Séjour	18	9 (50 %)	9 (50 %)	-	-	-
2ème étage - Mezzanine	15	4 (27 %)	9 (60 %)	2 (13 %)	-	-
2ème étage - Dégagement	19	-	17 (89 %)	2 (11 %)	-	-
2ème étage - Salle de bain	16	5 (31 %)	11 (69 %)	-	-	-
2ème étage - Wc	8	-	8 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 1	10	-	10 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Palier	8	-	8 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Mezzanine	6	-	6 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 2	20	-	20 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Salle de bain	10	8 (80 %)	2 (20 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Débarras	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Chauffage	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Studio	22	1 (5 %)	21 (95 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Salle de bains wc	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
TOTAL	221	46 (21 %)	171 (77 %)	4 (2 %)	-	-

1er étage - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
3					partie haute (> 1m)	0,37			
4					partie basse (< 1m)	0,36			
5	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,07		0	
6					partie basse (< 1m)	0,39			

7					partie haute (> 1m)	0,37			
8					partie basse (< 1m)	0,31			
9	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,12		0	
10					mesure 1	0,24			
11		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,29		0	
12					mesure 1	0,12			
13		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0,37		0	
14					partie basse (< 1m)	0,41			
15	D	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,27		0	
16					partie basse (< 1m)	0,36			
17	D	Huissier Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,33		0	
18					partie basse (< 1m)	0,1			
19	D	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,41		0	
20					partie basse (< 1m)	0,31			
21	D	Huissier Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,31		0	
22					partie basse (< 1m)	0,44			
23	A	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,31		0	
24					partie basse (< 1m)	0,42			
25	A	Huissier Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,02		0	
26					partie basse (< 1m)	0,43			
27	A	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,45		0	
28					partie basse (< 1m)	0,24			
29	A	Huissier Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,44		0	
30					partie basse (< 1m)	0,28			
31	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,04		0	
32					partie basse (< 1m)	0,34			
33	A	Huissier Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,11		0	
34					partie basse (< 1m)	0,37			
35	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,33		0	
36					partie basse (< 1m)	0,36			
37	C	Huissier Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,29		0	

1er étage - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
38	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
39					partie haute (> 1m)	0,32			
40	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
41					partie haute (> 1m)	0,38			
42	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
43					partie haute (> 1m)	0,36			
44	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
45					partie haute (> 1m)	0,37			
46		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,38		0	
47					mesure 2	0,26			
48		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,34		0	
49					mesure 2	0,39			
-	A	Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huissier Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huissier Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
50	D	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
51					partie haute (> 1m)	0,4			
52	D	Huissier Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
53					partie haute (> 1m)	0,15			
54	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
55					partie haute (> 1m)	0,42			
56	C	Huissier Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
57					partie haute (> 1m)	0,1			

1er étage - Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
58	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
59					partie haute (> 1m)	0,36			
60	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
61					partie haute (> 1m)	0,09			
62	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
63					partie haute (> 1m)	0,33			
64	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
65					partie haute (> 1m)	0,41			
66		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,43		0	
67					mesure 2	0,08			
68		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,44		0	
69					mesure 2	0,26			
70	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
71					partie haute (> 1m)	0,22			
72	A	Huissier Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
73					partie haute (> 1m)	0,35			

1er étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
74	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
75					partie haute (> 1m)	0,29			
76	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
77					partie haute (> 1m)	0,01			
78	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
79					partie haute (> 1m)	0,24			
80	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
81					partie haute (> 1m)	0,18			

82		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,34			
83		Plinthes	Carrelage		mesure 2	0,16		0	
-					Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
84	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
85					partie haute (> 1m)	0,09			
86	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
87					partie haute (> 1m)	0,39			

1er étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
88	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
89					partie haute (> 1m)	0,09			
90	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
91					partie haute (> 1m)	0,31			
92	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
93					partie haute (> 1m)	0			
94	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
95					partie haute (> 1m)	0,39			
96		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,26		0	
97					mesure 2	0,13			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
98	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
99					partie haute (> 1m)	0,15			
100	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
101					partie haute (> 1m)	0,1			
102	C	Volet 1	Bois	Vernis	partie basse	0,38		0	
103					partie haute	0,39			
104	D	Volet 2	Bois	Vernis	partie basse	0,09		0	
105					partie haute	0,11			

2ème étage - Mezzanine

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
106	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
107					partie haute (> 1m)	0,4			
108	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
109					partie haute (> 1m)	0,21			
110	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
111					partie haute (> 1m)	0,26			
112	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
113					partie haute (> 1m)	0,35			
114		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,13		0	
115					mesure 2	0,41			
116		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
117					mesure 2	0,45			
-	B	Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
118	A	Porte 1	bois	peinture	partie basse (< 1m)	12,3	Non dégradé	1	
119					partie basse (< 1m)	0,37			
120	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,03		0	
121					mesure 3 (> 1m)	0,05			
122	C	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,9	Non dégradé	1	
123	B	Embrasure fenêtre	plâtre	Peinture	mesure 1	0,25		0	
124					mesure 2	0,29			
125	B	Volet	Bois	Vernis	partie basse	0,09		0	
126					partie haute	0,31			

2ème étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
127	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
128					partie haute (> 1m)	0,07			
129	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
130					partie haute (> 1m)	0,35			
131	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
132					partie haute (> 1m)	0,31			
133	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
134					partie haute (> 1m)	0,17			
135		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,32		0	
136					mesure 2	0,31			
137		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,38		0	
138					mesure 2	0,4			
139	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
140					partie haute (> 1m)	0,04			
141	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8,2	Non dégradé	1	
142	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	

143					partie haute (> 1m)	0,15			
144	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,5	Non dégradé	1	
145					partie haute (> 1m)	0,11			
146	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3 (> 1m)	0,37		0	
147					mesure 3 (> 1m)	0,24			
148	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
149					partie haute (> 1m)	0,26			
150					partie basse (< 1m)	0,15			
151	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
152					mesure 3 (> 1m)	0,13			
153	C	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
154					partie haute (> 1m)	0,39			
155					partie basse (< 1m)	0,2			
156	C	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,08		0	
157					mesure 3 (> 1m)	0,16			
158	D	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
159					partie haute (> 1m)	0,38			
160					partie basse (< 1m)	0,07			
161	D	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,14		0	
162					mesure 3 (> 1m)	0,39			
163	A	Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
164					partie haute (> 1m)	0,29			
165					partie basse (< 1m)	0,45			
166	A	Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,27		0	
167					mesure 3 (> 1m)	0,09			

2ème étage - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
168	A	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,39		0	
169					partie haute (> 1m)	0,13			
170	B	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,27		0	
171					partie haute (> 1m)	0,27			
172	C	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
173					partie haute (> 1m)	0,15			
174	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,42		0	
175					partie haute (> 1m)	0,05			
176		Plafond	Plâtre	Tapiserie	mesure 1	0,14		0	
177					mesure 2	0,15			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre Intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
178	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
179					partie haute (> 1m)	0,1			
180	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
181					partie haute (> 1m)	0,31			
182	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
183					partie haute (> 1m)	0,01			
184	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
185					partie haute (> 1m)	0,44			
186	A	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
187					partie haute (> 1m)	0,19			
188	A	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
189					partie haute (> 1m)	0,08			

2ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
190	A	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,45		0	
191					partie haute (> 1m)	0,04			
192	B	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
193					partie haute (> 1m)	0,22			
194	C	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,22		0	
195					partie haute (> 1m)	0,06			
196	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,09		0	
197					partie haute (> 1m)	0,32			
198		Plafond	Plâtre	Tapiserie	mesure 1	0,01		0	
199					mesure 2	0,37			
200		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,18		0	
201					mesure 2	0,41			
202	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
203					partie haute (> 1m)	0,18			
204	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
205					partie haute (> 1m)	0,07			

2ème étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
206	A	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,44		0	
207					partie haute (> 1m)	0,2			
208	B	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,17		0	
209					partie haute (> 1m)	0,36			
210	C	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,05		0	
211					partie haute (> 1m)	0,05			
212	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,31		0	
213					partie haute (> 1m)	0,26			
214	E	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,09		0	
215					partie haute (> 1m)	0,28			
216	F	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,37		0	